

Syndicat Intercommunal**MARE et LIBRON**

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
 - Élus présents : 22
 - Élus représentés : 02
 - Nombre de votants : 24
 - Votes POUR : 24
 - Votes CONTRE : 0
 - Abstention 0
- Convocation : 07/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Séance du 13/03/2023**

Délibération N°D230313-02

L'an deux mille vingt-trois, le 13 Mars, à 09 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de l'ancien cinéma à Saint-Gervais sur Mare sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP.

Étaient présents : BOSC A., MARCHI J-C., SAUR S., ALLIES M., ALLIES J-P, ROQUE T., CHABBERT J, BOUCHE P., COMBES M., VIGEANT P., ROMERO J., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P., SALLES M., SAUTEREL A.L., PUJOL J.M., LERMET S., MADALLE J., MATHIEU H., GACHES M., SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : COSTE C., GALTIER D., HERNANDEZ J., CROS R. (a donné procuration à VIGEANT P.), BOULOUIS S., ARIBAUD E., BORDES R., LEBON C., DERO THE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), BOLTZ J-C.

Secrétaire de séance : SIMO-CAZENAVE J.P.

Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023 du budget EAU.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article I 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Luc FALIP

Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents.

Le Président :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exutoire de cet acte,

-informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le



ID : 034-200068617-20230313-D230313_02-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2023

SERVICE EAU POTABLE

Mars 2023

CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312-1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

LE SYNDICAT : SERVICE EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau potable de seize communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit communes du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les huit autres communes.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb par arrêté préfectoral du 21 novembre 2016.

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 10 agents en 2023.

- Communes gérées en régie :

- CASTANET LE HAUT
- GRAISSESSAC
- LA TOUR SUR ORB
- LE PRADAL
- ROSIS
- SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX
- SAINT GENIES DE VARENSAL

SAINT GERVAIS SUR MARE

- Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public, relatif à gestion du service public d'alimentation en eau potable pour une durée de 6 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2028 a été signé avec la société SAUR).

- AUTIGNAC
- CABREROLLES
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- LAURENS
- MAGALAS
- ROQUESSELS
- SAINT-NAZAIRE DE LADAREZ

Sécheresse

Le Ministre de la Transition Ecologique, Christophe Béchu, a réuni le 27 février 2023 les préfets coordonnateurs de bassin, avant de rencontrer les préfets de département. Il estime que des restrictions sont inévitables pour ne pas que des communes se retrouvent privées d'eau potable cet été.

Cinq départements sont déjà en vigilance renforcée sécheresse (Bouches-du-Rhône, Var, Isère, Pyrénées-Orientales, Ain). Il y eu un déficit de pluie et de neige sur l'ensemble du territoire pendant les mois d'hiver et à ce jour, selon le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), 60 % des nappes phréatiques sont à un niveau inférieur à la normale.

Dès le mois de mars, il a demandé aux préfets de bassin de réunir, dans chaque département, les comités départementaux de la ressource en eau, de prendre une photographie de la situation et, partout où il y en a besoin, de prendre des arrêtés de restriction. Le Ministre a appelé, dès maintenant, chaque citoyen à faire des économies d'eau, notamment sur les usages non indispensables.

À plus long terme, le gouvernement est en train de préparer un « Plan eau », annoncé par le Président de la République. Il conviendra de se doter d'une planification sur la sécheresse pour mieux utiliser l'eau et avoir moins de fuites.

La recherche et la réparation de ces fuites représentent un investissement colossal qui dépasse, de loin, les capacités financières de nombreuses collectivités. Il faudra donc attendre la publication du plan pour savoir si l'État soutiendra les collectivités au niveau nécessaire sur ce sujet.

Une partie du plan eau sera également consacrée à la réutilisation des eaux. La France ne réutilise que très peu les eaux usées traitées : la réutilisation serait autour de 1 % dans le pays, contre 10 % en Italie et 20 % en Espagne.

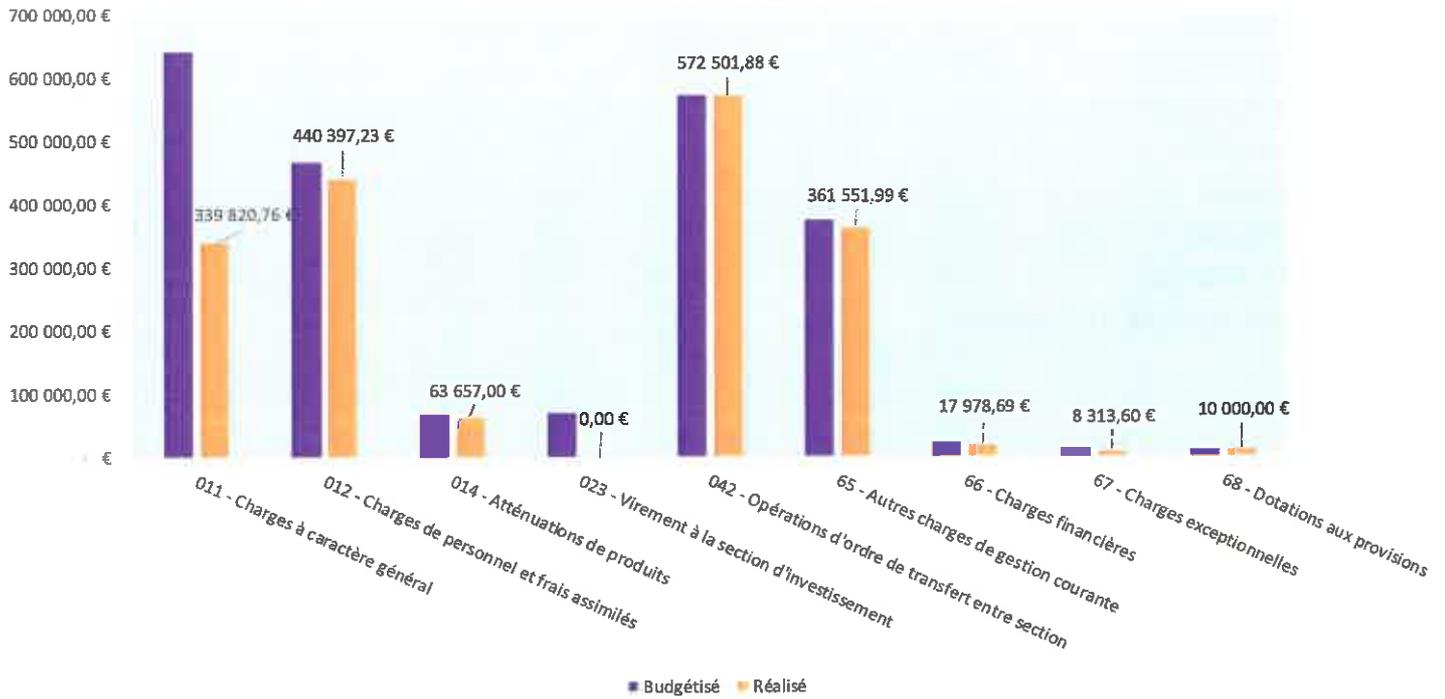
Au-delà des restrictions qui risquent d'entrer en vigueur très prochainement dans de nombreux départements, c'est toute l'économie de l'eau – fuites, réutilisation, stockage – qui pourrait devoir être revue.



FINANCES - RETROSPECTIVE 2022

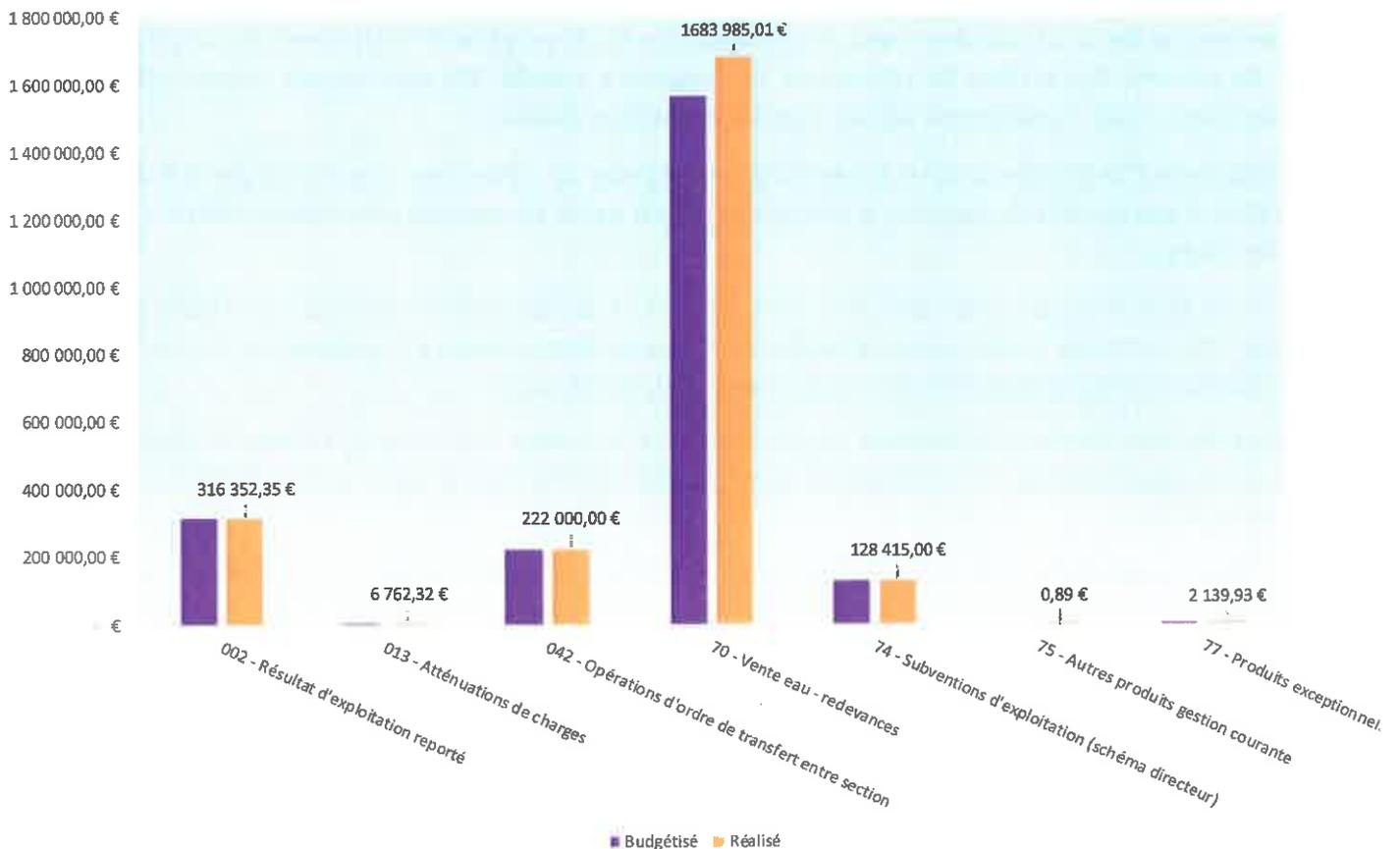
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 1 814 221,15 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

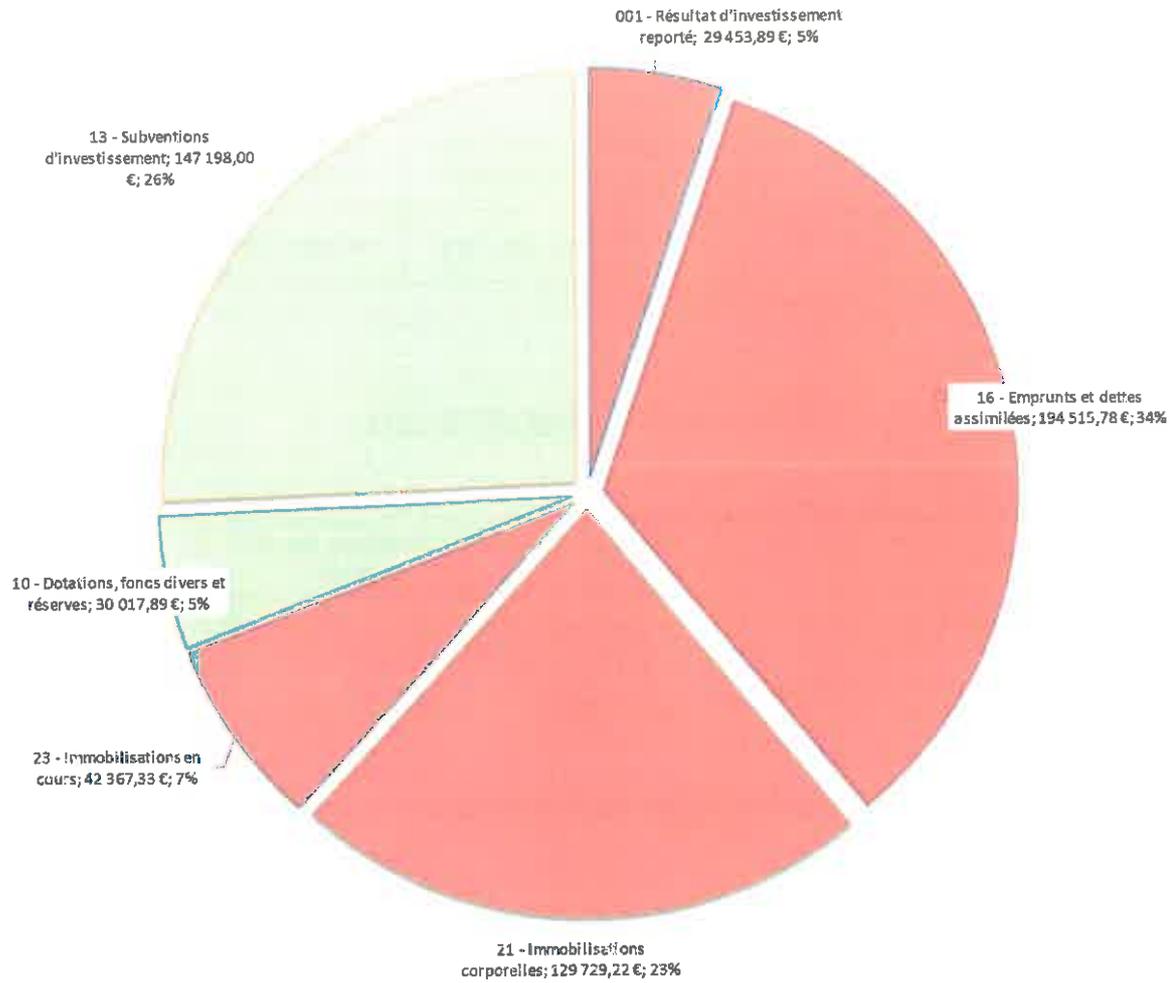
RECETTES FONCTIONNEMENT : 2 359 655,50 €





INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS 2022 DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES



Opérations	RECETTES								
	DEPENSES		Subvention Département		Subvention Agence Eau		Subvention Etat		Total subventions perçues en 2022
	Budget 2022	réalisé	Budget 2022	réalisé	Budget 2022	réalisé	Budget 2022	réalisé	
Sécurisation entrée usine Fontcaude	0,00 €	4 358,68 €							
Secto phase 2 secteur Mare	161 256,00 €	42 367,33 €	48 400,00 €	9 680,00 €	80 628,00 €	40 302,00 €	0,00 €	0,00 €	49 982,00 €
Adduction hameau La Borie Nouvelle Cabrerolles	435 000,00 €	18 562,60 €	130 500,00 €	0,00 €	130 500,00 €	0,00 €	87 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Etude renouvellement réseau Pont de Béziers à Hérépian	56 100,00 €	1 689,75 €	44 800,00 €	0,00 €					0,00 €
Achat terrains (surpresseur St Nazaire+Fontcaude)	5 000,00 €	1 722,00 €							
Matériel informatique	2 000,00 €	1 163,25 €							
Matériel, outillage	9 000,00 €	6 000,00 €							
Renouvellement parc compteurs	4 500,00 €	3 420,00 €							
Réhab captage et réservoir Rogainard Rosis	10 000,00 €	6 150,52 €							
réseau AEP La Calade Andabre Rosis	6 200,00 €	4 963,03 €							
Pose niches compteurs rue Jean Jaurès Graissessac	13 900,00 €	13 830,00 €							
Réfection réseau tunnel La Tour sur Orb	58 600,00 €	58 517,52 €	24 160,00 €	24 160,00 €	0,00 €	0,00 €	35 269,00 €	35 269,85 €	59 429,85 €
Achat véhicule utilitaire	1 000,00 €	9 351,87 €							
Réseau AEP rue de Boussagues St Gervais	0,00 €	0,00 €	10 086,00 €	10 086,15 €	27 628,00 €	27 700,00 €	0	0	37 786,15 €
	762 556,00 €	172 096,55 €	257 946,00 €	43 926,15 €	238 756,00 €	68 002,00 €	122 269,00 €	35 269,85 €	147 198,00 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2022

Les travaux ci-dessous ont été aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), le Département et l'Agence de l'eau.

Libellé	Montant Avant-Projet	Montant total de l'opération	Subvention encaissée	Pourcentage subvention	Part financée par le syndicat
Renouvellement réseau AEP tunnel à La Tour sur Orb	100 771.00 €	101 189.78 €	80 585.50 €	79.64 %	20 604.28 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2022

Libellé	Montant avant-projet	Part financée par le syndicat
Réhabilitation captage hameau de Rogainard à Rosis	6 150.52 €	6 150.52 €
Réhabilitation réseau AEP la calade hameau de Andabre à Rosis	6 150.00 €	4 963.03 €
Pose niches compteurs rue Jean Jaurès à Graissessac	13 900.00 €	13 830.00 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2022

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR) et le Département.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2022	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2022	% encaissé
Secto phase 2 secteur Mare	42 367.33 €	129 004.00 €	68 %	49 982.00 €	38.75 %
Adduction AEP hameau La Borie Nouvelle à Cabrerolles	18 562.60 €	348 000.00 €	80 %	0	0

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes	+ 2 043 303.15 €	Recettes	+ 751 963.95 €
Dépenses	- 1 814 221.15 €	Dépenses	- 590 858.51 €
Excédent reporté	+ 316 352.35 €	Déficit reporté	- 29 453.89 €
<hr/>		<hr/>	
TOTAL	+ 545 434.35 €	TOTAL	+ 131 651.55 €

EXCEDENT DE CLOTURE  **+ 677 085.90 €**

Restes à réaliser :

Recettes investissement : + 339 920.00 €

Dépenses investissement : - 426 907.00 €

Solde : - 86 987.00 €

EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 590 098.90 €

FINANCES – PROSPECTIVE 2023

TARIFICATION DE L'EAU POUR 2023

= Les tarifs pour 2023 ne génèrent pas d'augmentation pour les abonnés par rapport à 2022, pour les communes en régie.

Année	2023
m ³	1,38
Abonnement	68
Redevance prélèvement	0,0466
Redevance pollution	0,28
TVA 5,5%	5,50%
Total TTC pour 120m³	287,80 €
Régie m ³ TTC pour une conso de 120 ³	2,40 €

- Les tarifs pour 2023 ne génèrent pas d'augmentation pour les abonnés par rapport à 2022, pour les communes en délégation de service public.

Année	2023
m ³ SAUR	0,890 €
m ³ SIML	0,780 €
Abonnement SAUR	49,00 €
Abonnement SIML	11,00 €
Redevance prélèvement	0,08 €
Redevance pollution	0,28 €
TVA 5,5%	5,50%
Total TTC pour 120m³	320,30 €
DSP m ³ TTC pour une conso de 120 ³	2,67 €

ENCOURS DE LA DETTE

Descriptif	Dette en capital au 1er janvier 2023	Annuités 2023/2032										
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
	CAISSE D'EPARGNE											
SRGO - travaux	82 816,95 €	29 956,30	29 956,30	29 956,30								
SRGO - travaux	9 908,77 €	3 570,54	3 389,12	3 207,72	773,10							
Usine Pétafy	386 866,27 €	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	fin 25/09/2037
Rosis - travaux	990,94 €	1 047,94										
	CREDIT AGRICOLE											
Emprunt SIML Forage Lacan	430 426,17 €	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	fin 05/12/2039
	AGENCE EAU											
*Avance remboursable usine Fontcaude	1 431 374,03 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	fin 2034
	2 342 383,13 €	211 343,79 €	210 114,43 €	209 933,03 €	177 542,11 €	176 769,01 €						

* En 2018, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a accordé une avance remboursable au syndicat, d'un montant de 1 938 319 .00 €, dans le cadre de la création d'une station de traitement de la turbidité et d'un réservoir à la source de Fontcaude. Le remboursement a démarré le 16/11/2020, il était d'une durée de 10 ans. En 2022, le Comité a obtenu, à titre dérogatoire, un allongement de la durée de remboursement qui passe à 15 ans (fin en 2034).

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLESLes dépenses

Les dotations aux amortissements des immobilisations ont un impact important sur les dépenses (572 501.88 € en 2022).

Les charges à caractère général seront en augmentation, en grande partie due à la hausse du prix de l'électricité (x 1.5) et à l'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices 2022-2024), dont les dépenses prévues en 2022 (tableau financier réalisé par le bureau d'études Gaxieu, voir ci-dessous) n'ont pas été réalisées et devront être reportées sur 2023 et 2024.

Le montant des charges de personnel sera augmenté car deux agents sont en arrêt de maladie et doivent être remplacés. Un agent a été reconnu inapte de façon absolue et définitive à toutes les fonctions correspondant aux emplois de son grade, par le Conseil médical du CDG. Une période de préparation au reclassement lui a été proposée (dans le but de l'aider dans sa recherche d'emploi) mais cette procédure a été mise en attente suite à un nouvel arrêt de maladie (depuis juillet 2022). Concernant le second agent (en arrêt depuis mars 2022), une expertise médicale a été effectuée (concluant à une inaptitude de façon absolue et définitive en lien avec un accident du travail de 2016) et le Conseil médical vient d'être saisi pour statuer sur cet avis.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas évoluer.

Les recettes

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 545 434.35 €. Le chapitre 70 des ventes de produits devrait augmenter d'environ 50 000 € suite aux négociations réalisées sur le nouveau contrat de DSP qui permettent d'augmenter les recettes du syndicat (en diminuant celles du délégataire) sans impacter les abonnés. De plus, au vu du protocole de sortie du précédent contrat, établi en 2022, après vérification par la commission de DSP et le cabinet conseil A Propos, un solde de tout compte sera acté prochainement (versement au syndicat d'environ 180 000 €).

Pour rappel, le schéma, d'un montant de 458 621 €, est subventionné à hauteur de 80%. Les avances de subvention de la part du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau ont été perçues en 2022,

Schéma directeur AEP				
Echéances	budget 2022	REALISÉ	2023	2024
Phase 1 : Prestataire étude	75 360 € HT	18 230 € HT	25 120 € HT	
Phase 1 : Prestataire travaux	87 850 € HT			
Phase 1 : Prestataires métrologie - Campagne de mesures			45 001 € HT	
Phase 1 : Prestataires métrologie - Investigations complémentaires			76 660 € HT	
Phase 2 : Prestataire étude			26 150 € HT	
Phase 3 : Prestataire étude				19 050 € HT
Phase 4 : Prestataire étude				103 430 € HT
TOTAL AEP	163 210 € HT	18 230 € HT	172 931 € HT	122 480 € HT
	35,59%	3,97%	37,71%	26,71%

Subventions	budget 2022	REALISÉ	2023	2024
CD 34 30%	137 600,00 €	48 967,88 €	51 884,47 €	36 747,66 €
AGENCE EAU 50 %	229 310,00 €	81 604,82 €	86 465,31 €	61 239,87 €
	366 910,00 €	130 572,70 €	138 349,78 €	97 987,53 €
		35%		

PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les tableaux présentés ci-dessous concernent les investissements à finir en 2023, les nouveaux programmes de travaux à engager (fin 2023-début 2024 en fonction des accords de subventions), et le dernier tableau présente les travaux à programmer (2024-2028).

Investissement 2023	Dépenses	SUBVENTION	SUBVENTION	SUBVENTION
		DEPARTEMENT	AGENCE EAU	ETAT/DETR
		Recettes	Recettes	Recettes
Secto phase 2 secteur Mare	167 632,00 €	38 720,00 €	40 200,00 €	
Adduction hameau La Borie Nouvelle Cabrerolles	416 438,00 €	130 500,00 €	130 500,00 €	87 000,00 €
Achat terrains (surpresseur St Nazaire+Laurens)	3 000,00 €			
Matériel, outillage, extincteurs	8 000,00 €			
Remorque	3 500,00 €			
Matériel informatique	2 000,00 €			
Equipement forage sécurisation Lacan	130 000,00 €			
Renouvellement parc compteurs	5 500,00 €			
Travaux divers	25 000,00 €			
Etude réseau rue Gambetta Graissessac	20 000,00 €			
Renouvellement réseau rue du porche à Castanet le Haut	30 000,00 €			
	811 070,00 €	169 220,00 €	170 700,00 €	87 000,00 €
			426 920,00 €	

Programmes de travaux dont les accords de subventions sont en attente :

Travaux à programmer en fonction des subventions accordées	Montant du projet	AERMC	%	CD 34	%	DETR	%	Autofinancement
AEP - Renouvellement du Feeder - Du château de Grézan à Magalas - Tr 1	745 460,00 €	- €	0%	223 638,00 €	30%	372 730,00 €	50%	149 092,00 €
AEP - Renforcement du réservoir de Laurens	800 000,00 €	400 000,00 €	50%	240 000,00 €	30%	- €	0%	160 000,00 €
AEP - Renouvellement du réseau AEP sur le Village du Ruffas.	220 000,00 €	110 000,00 €	50%	66 000,00 €	30%	- €	0%	44 000,00 €
AEP - Renouvellement du réseau AEP sur le pont de Hérépian	56 013,00 €	28 006,00 €	50%	16 800,00 €	30% obtenus		0%	11 207,00 €
Extension et aménagement locaux syndicat St Gervais	187 900,00 €	- €	0%	18 790,00 €	10%	131 530,00 €	70%	37 580,00 €
	2 009 373,00 €	538 006,00 €		565 228,00 €		504 260,00 €		401 879,00 €

Opérations à programmer 2024-2028	Estimation
Réservoir la Gineste Rosis + achat terrain à chiffrer	
Renouvellement du feeder - du château de Grézan à Magalas - Tr2	797 540,00 €
Renouvellement réseau AEP Le Fraïsse - La Tour sur Orb	25 000,00 €
Renouvellement réseau AEP Avenue des Platanes - La Tour sur Orb	420 000,00 €
Etude rue Gambetta Graissessac en cours de chiffrage	
	1 242 540,00 €